

Bonjour

Soyez les bienvenus dans notre gîte

Vous avez choisi ou voulez choisir la formule gestion libre :

Soit la location complète du Gîte jusqu'à 38 personnes, avec cuisine et vaisselle à disposition, l'électricité, le chauffage, l'eau, et taxe de séjour comprise.

GESTION LIBRE =

- 1) Location complète du gîte propre équipé avec toute la batterie de cuisine, vaisselle, couverts, etc.
- 2) Les sacs poubelle et les produits d'entretien sont à la charge du locataire.
- 3) Les dortoirs sont meublés, et les couchages sont garnis d'une couverture, d'un oreiller.
- 4) Les draps ou les sacs de couchages sont à la charge du locataire.
- 5) Au cas où l'objet de la location ne serait pas rendu dans un état de propreté suffisant. Le propriétaire fera effectuer le nettoyage aux frais du locataire. Le nettoyage, le remplacement des manques et la réparation des dégâts de l'inventaire sont payés par le locataire directement sur place.
L'entretien de la vaisselle, de la cuisine, des sanitaires, des salles de bain, des sols sont à la charge du locataire.
La batterie de cuisine, vaisselle, couverts, etc., sont lavé et rangé à leur place d'origine.
- 6) Pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes arrivant en séjour ne pourra en aucun cas excéder le nombre de places du logement attribué. Après versement du premier acompte, toute modification demandée ou apportée unilatéralement par le client remet en cause notre accord et peut avoir valeur d'annulation de séjour.
Tous nos prix s'entendent TTC, avec l'électricité, le chauffage, l'eau, la taxe de séjour.
Un acompte fixé à 30% du montant du séjour. Le solde du séjour se règle à la fin du séjour, après l'état des lieux.
- 7) Les animaux ne sont pas admis
- 8) Heure d'arrivée à partir de 14 heures.
Heure de départ jusqu'à 10 Heures.
- 9) Les arrhes constituent un moyen de dédit et demeurent acquises à l'hôtelier pour toute réservation annulée ou modifiée (sources : préfecture, D.D.C.I.P, chambre syndicale hotellière...)

Bon séjour

Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom en qualité de membre d'un Centre de Gestion Agréé par l'Administration Fiscale.